

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUl représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RNOV 009-609/12/CC

■ Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 - Subvention globale FEDER "Quartiers sensibles" axe 4 mesure 1. Attribution de subventions et reprogrammations d'opérations.

DES 12/8824/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidate à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Planifié sur une durée de six ans (soit jusqu'en décembre 2013 pour sa programmation et décembre 2015 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre Contrats Urbain de Cohésion Sociale de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane et Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Les grands axes stratégiques sont :

- soutien à l'économie et à l'emploi,
- accessibilité et mobilité,
- cohésion sociale et territoriale.

Le Préfet de Région, par courrier du 5 mai 2008, a notifié à Marseille Provence Métropole l'attribution d'une subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » de 9 874 991 euros dont 260 366 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 19 749 982 euros (Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008).

Une convention de gestion de cette subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » approuvée par délibération DEV 001-457/CC du 28 juin 2008, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 29 octobre 2008.

A ce jour, soixante quatre opérations ont été programmées pour un montant total FEDER de 6 647 701 euros (68% de l'enveloppe) sur une dépense éligible totale de 15 517 808 euros.

C'est à ce titre que cinq porteurs de projet ont déposé à la Direction Europe et Subventions un dossier de demande de subvention FEDER. Il s'agit de :

- n°42402 Marseille Provence Métropole pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Printemps des Quartiers 2012 – volet propreté » ; demande de subvention FEDER de 29 898 euros sur une dépense éligible de 59 797 euros HT.

Signé le 26 Octobre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2012

- n°42418 association AGAM pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Système de suivi et d'observation 2012 » ; demande de subvention FEDER de 6 496 euros sur une dépense éligible de 12 992 euros TTC.
- n°42323 association Cap au Nord Entreprendre pour une demande de soutien à la réalisation du projet « soutien des actions 2011-2012 de structuration du réseau associatif interentreprises Marseille Nord » ; demande de subvention FEDER de 100 000 euros sur une dépense éligible de 226 913 euros HT.
- n°42344 association Transport Mobilité Solidarité (TMS) pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Plateforme de mobilité bassin Ouest – actions 2012 » ; demande de subvention FEDER de 40 000 euros sur une dépense éligible de 115 987 euros TTC.
- n°42377 association Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention dans les Bouches-du-Rhône ADDAP13 pour une demande de soutien à la réalisation du projet « médiation sociale 2013 à la Ciotat » ; demande de subvention FEDER de 69 550 euros sur une dépense éligible de 139 101 euros TTC.

De plus, trois bénéficiaires ont demandé une reprogrammation. Il s'agit de :

- n°39749, l'association FACAP pour l'opération « programme d'actions 2011-2012 en faveur des commerces de proximité du 15 et 16^{ème} arr. de Marseille » qui par courrier du 12 juillet 2012 demande une prolongation des délais de réalisation de l'opération d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2013 compte tenu des retards dus à la mise en place du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).
- n°35319, l'association Création d'un lieu multi accueil petite enfance pour l'opération « création crèche de la Friche de la Belle de Mai » qui par courrier du 31 août 2012 demande une actualisation du plan de financement au regard des marchés engagés soit l'augmentation du coût de l'opération et des cofinancements Région et autofinancement mais sans changement de l'aide FEDER accordée.
- n°40568, l'association ADDAP13 pour l'opération « action de médiation sociale et chantier éducatif lié à la Gestion Urbaine de Proximité sur le territoire Abeille/Maurelle/Matagot à la Ciotat » qui par courrier du 25 juillet 2012 demande une prolongation de délais de réalisation de l'opération de 21 jours supplémentaires.

Enfin, suite à une erreur de saisie lors du conseil communautaire du 8 juillet 2011, l'opération « micro-crèche des Tuileries », portée par la SA d'HLM Sud Habitat s'est vue attribuer une aide FEDER de 63 414 sur une dépense éligible de 186 828 euros TTC. Or, la convention signée le 21 octobre 2011 mentionne une aide FEDER de 63 408 euros sur une dépense éligible de 186 817 euros TTC, montants validés par le rapport d'instruction. Une reprogrammation est donc nécessaire.

Le comité technique de programmation de la subvention globale FEDER « quartiers sensibles » du 26 septembre 2012, gérées par Marseille Provence Métropole, suivi du comité élus Europe du 8 octobre 2012, ont donné :

1) un avis favorable à l'attribution des aides FEDER suivantes :

- 29 898 euros sur une dépense éligible de 59 797 euros HT à Marseille Provence Métropole pour le projet « Printemps des Quartiers 2012 – volet propreté » n°42402 ;
- 70 000 euros sur une dépense éligible de 226 913 euros HT à l'association Cap au Nord Entreprendre pour le projet « soutien des actions 2011-2012 de structuration du réseau associatif interentreprises Marseille Nord » n°42323 ;

Signé le 26 Octobre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2012

- 40 000 euros sur une dépense éligible de 115 987 euros TTC à l'association Transport Mobilité Solidarité pour le projet « Plateforme de mobilité bassin Ouest – actions 2012 » n°42344 ;
- 67 935 euros sur une dépense éligible de 139 101 euros TTC à l'association ADDAP13 pour le projet « médiation sociale 2013 à la Ciotat » n°42377.

2) un avis favorable à la reprogrammation des opérations suivantes :

- « micro-crèche des Tuileries », portée par la SA d'HLM Sud Habitat ;
- « création crèche de la Friche de la Belle de Mai » porté par l'association Création d'un lieu multi accueil petite enfance ;
- « programme d'actions 2011-2012 en faveur des commerces de proximité du 15 et 16^{ème} arr. de Marseille » porté par la FACAP.

3) un avis défavorable :

- à la programmation de l'opération « Système de suivi et d'observation 2012 » n°42418 portée par l'association AGAM ;
- à la reprogrammation de l'opération « action de médiation sociale et chantier éducatif lié à la Gestion Urbaine de Proximité sur le territoire Abeille/Maurelle/Matagot à la Ciotat » n°40568 portée par l'association ADDAP13.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 « Axe 4-1 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 et le courrier de notification du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 5 mai 2008 ;
- La délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;
- La délibération FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- La Commission Régionale de Programmation du 16 février 2012 ;
- Les demandes de subvention FEDER présentée par les porteurs de projet ;
- Les demandes d'avenants aux conventions attributives présentées par les bénéficiaires ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER gérées par Marseille Provence Métropole du 26 septembre 2012 ;
- Le comité élus Europe du 8 octobre 2012.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

**Signé le 26 Octobre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2012**

Considérant

- Que l'effet de levier de l'attribution d'une subvention FEDER à ces porteurs de projets leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentées ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère Marseille Provence Métropole ;
- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la communauté urbaine non seulement en matière de création ou de maintien d'emplois mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les demandes de subventions FEDER présentées par les porteurs de projets pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre du projet Marseille Provence Métropole « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Article 2 :

Sont attribuées les subventions FEDER suivantes :

- 29 898 euros sur une dépense éligible de 59 797 euros HT à Marseille Provence Métropole pour le projet « Printemps des Quartiers 2012 – volet propreté » n°42402 ;
- 70 000 euros sur une dépense éligible de 226 913 euros HT à l'association Cap au Nord Entreprendre pour le projet « soutien des actions 2011-2012 de structuration du réseau associatif interentreprises Marseille Nord » n°42323 ;
- 40 000 euros sur une dépense éligible de 115 987 euros TTC à l'association Transport Mobilité Solidarité pour le projet « Plateforme de mobilité bassin Ouest – actions 2012 » n°42344 ;
- 67 935 euros sur une dépense éligible de 137 486 euros TTC à l'association ADDAP13 pour le projet « médiation sociale 2013 à la Ciotat » n°42377 ;

Les subventions FEDER sont attribuées en cofinancement des projets présentés selon des plans de financement qui seront annexés aux conventions FEDER qui découleront de cette décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine – Sous-Politique B340 - Nature 2041 pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics et Nature 2042 pour les subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé – Opération 2010/0089 « SG FEDER Axe 4-1 Quartiers sensibles ».

Article 3 :

Sont approuvés les reprogrammations et les avenants qui en découlent pour :

- L'opération n°39749, « programme d'actions 2011-2012 en faveur des commerces de proximité du 15 et 16ème arrondissement de Marseille » porté par la FACAP pour une prolongation des délais de réalisation d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2013 ;

- L'opération n°35319, « création crèche de la Friche de la Belle de Mai » portée par l'association Création d'un lieu multi accueil petite enfance pour modification du plan de financement sans changement de l'aide FEDER accordée ;
- L'opération n°39483, «micro-crèche des Tuileries», portée par la SA d'HLM Sud Habitat pour modification de l'aide FEDER votée, 63 408 euros au lieu de 63 414 euros et de la dépense éligible retenue, 186 817 euros TTC au lieu de 186 828 euros TTC.

Article 4 :

Sont rejetées :

- La programmation de l'opération « Système de suivi et d'observation 2012» n°42418 portée par l'association AGAM ;
- la reprogrammation de l'opération « action de médiation sociale et chantier éducatif lié à la Gestion Urbaine de Proximité sur le territoire Abeille/Maurelle/Matagot à la Ciotat » n°40568 portée par l'association ADDAP13.

Article 5

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les notifications, conventions et avenants FEDER afférents à ces dossiers.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Financements Européens

Christophe MADROLLE

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI